

Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises abritée par la Fondation de France

APPEL À CANDIDATURES 2026

DATE LIMITE DE
DÉPÔT DES DOSSIERS :
LUNDI 9 FÉVRIER 2026

La Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises soutient des actions visant à une meilleure connaissance du Japon d'hier et d'aujourd'hui et au développement de l'enseignement de la langue japonaise en France : bourses de séjour linguistique, travaux de recherches, aide à la pédagogie, colloques et rencontres universitaires, publications, traductions, projets culturels sur le Japon ...

Elle a été créée en 1974, à l'instigation du Premier ministre japonais de l'époque, grâce à une donation de son gouvernement à la Fondation de France.

La Fondation de France est chargée d'en assurer la gestion.

Conformément à sa vocation, la Fondation pour l'étude de la langue et de la civilisation japonaises, attribue chaque année environ une dizaine de bourses et soutient environ une douzaine de projets. En 51 ans d'existence, elle a aidé un grand nombre d'étudiants et de projets, pour favoriser le développement de l'enseignement du japonais et une meilleure connaissance de la civilisation japonaise à travers des questions diverses, culturelles, artistiques, politiques, économiques ou sociologiques concernant aussi bien le Japon traditionnel que le Japon moderne.

Bourses de séjours linguistiques d'été

Conditions de candidature

- Être inscrit dans une université française en 2^e, 3^e année de Licence ou en Master de japonais ;
- pour les étudiants en 2^e année de Licence, avoir obtenu la première année dans de très bonnes conditions ;
- pour les étudiants en 3^e année de Licence, avoir obtenu la deuxième année dans de bonnes conditions ;
- avoir un projet d'études linguistiques en liaison avec un organisme reconnu durant le séjour au Japon ;
- effectuer pour la première fois un séjour d'études au Japon (un candidat qui aurait déjà effectué un court séjour au Japon sans avoir obtenu de bourse est autorisé à postuler).
- ne pas bénéficier d'une autre bourse (hors Crous).

Attention :

- Les étudiants partant au Japon dans le cadre d'échanges entre leur université d'origine et les universités japonaises ne sont pas éligibles pour cette bourse.

- Seront favorisés les étudiants partant en séjour linguistique pour une durée d'au moins un mois et ayant un bon dossier académique.

Modalités de candidature

Composition du dossier à fournir par le candidat :

- formulaire dûment rempli ;
- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- certificat d'inscription en 2^e année, 3^e année de Licence ou en Master de japonais, et relevé des notes obtenues pour la première et deuxième année de Licence ;
- lettre de recommandation à solliciter dans son entourage universitaire ;
- attestation sur l'honneur disant qu'il s'agit d'un premier séjour d'étude au Japon ;
- attestation sur l'honneur sur le non-cumul des bourses.

La bourse est d'un montant de 3 500 euros.

Les séjours devront faire l'objet d'un compte-rendu écrit.

Comment répondre ?

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne via le site de la Fondation de France et doivent être soumises au plus tard le lundi 9 février 2026.

En cas de restrictions de la politique d'entrée sur le territoire japonais, le programme pourra être suspendu.

Décision

Un comité de sélection se réunit en mars pour décider de l'attribution des bourses d'études.

Soutien à des projets

Des soutiens à des projets d'un montant d'environ 2 000 à 10 000 euros peuvent être accordés sous forme de subventions à des projets sérieux et de qualité concernant l'étude de la langue ou de la civilisation japonaises.

Le dossier de demande doit comporter :

- le dossier de candidature
- un budget prévisionnel,
- un calendrier prévisionnel de réalisation du projet
- tout document utile à la bonne compréhension de la demande.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de la Fondation de France.

Les dossiers doivent être envoyés, exclusivement par mail, au plus tard le lundi 9 février 2026, à l'adresse suivante : fondation-etudes-japonaises@fdf.org.

Décision

Un comité de sélection se réunit en mars pour décider de l'attribution des soutiens aux projets.

Scannez le QR code pour accéder à la page de l'appel à candidatures.

